

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI, 5 NOVEMBRE 2024, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 1 NOVEMBRE 2024.

PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Claude Cousineau, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Brent Cowan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Madame Karina Verdon, directrice générale, monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

**2024-521**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth,

Monsieur le conseiller Eric Stork propose un amendement visant à ajouter un item à l'ordre du jour sous la section Varia à 19.1, intitulé :

« Résolution visant à rétablir une approche claire pour envisager l'avenir des espaces verts privés par la participation du public à un processus de consultation »

La proposition d'amendement est appuyée par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen.

Des membres du conseil s'adressent au public sur la proposition d'amendement.

Les membres du conseil votent sur la proposition d'amendement.

Monsieur le conseiller Claude Cousineau, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, et monsieur le conseiller Brent Cowan votent en faveur de la proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est unanimement approuvée.

Les membres du conseil votent sur la proposition principale.

Monsieur le conseiller Claude Cousineau, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, et monsieur le conseiller Brent Cowan votent en faveur de la proposition principale.

Par conséquent, il est unanimement résolu :

D'approuver l'ordre du jour avec modification, soit l'ajout de l'item 19.1.

**2024-522**

PROCLAMER LE MOIS DE JUIN COMME ÉTANT LE MOIS DU PATRIMOINE PHILIPPIN

Le conseil municipal proclame le mois de juin comme étant le mois du patrimoine philippin.

**2024-523**

**APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024, AINSI QUE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024**

---

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
D'approuver les versions françaises et anglaises des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 1 octobre 2024, ainsi que la séance extraordinaire du 15 octobre 2024.

Le titre de la résolution 2024-494 tel que soumis et adopté lors de la séance ordinaire du 1 octobre 2024 est modifié par le remplacement du texte suivant:

« Déposer le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements »

Par le texte suivant:

« Déposer le rapport de l'application des recommandations, suite à l'audit de la Commission municipale du Québec, portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements »

*Le conseil municipal rend hommage à M. Dennis Francis Smith, décédé le 18 septembre 2024, à l'âge de 74 ans. M. Smith a servi la communauté avec dévouement et distinction en tant que conseiller municipal pendant 12 années, de 2005 à 2017.*

**2024-524**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Société du patrimoine philippin de Montréal  
Philippe Paré  
John Turlas  
Daniel Prudhomme  
David Hunter  
Chris Ayoub

*Madame la conseillère Tara Stainforth quitte son siège à 19h49*

*Madame la conseillère Tara Stainforth reprend son siège à 19h49*

Ken Lyons  
Susan Weaver  
Linda De Witt  
Kathy Aokeke  
Keith Kelly  
Linda Dumas  
Ralph Stocek  
Sandra Maki  
David Johnston  
Genevieve Lussier  
Line Conway  
Maureen Scott  
Janet Hanna

*Madame la conseillère Tara Stainforth quitte son siège à 21h00*

*Madame la conseillère Tara Stainforth reprend son siège à 21h03*

**2024-525**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2512 SUR LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL PUBLICITAIRE**

---

Monsieur le conseiller Brent Cowan donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement PC-2512 sur la distribution de matériel publicitaire sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Brent Cowan dépose un projet de règlement modifiant le règlement PC-2512 sur la distribution de matériel publicitaire.

**2024-526**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2642 PORTANT SUR L'OCTROI DE PERMIS AUX COLPORTEURS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2396 RÉGISSANT DIVERS COMMERCES ET INDUSTRIES**

---

Monsieur le conseiller Brent Cowan donne avis qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement PC-2642 portant sur l'octroi de permis aux colporteurs et modifiant le Règlement PC-2396 régissant divers commerces et industries sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Brent Cowan dépose un projet de Règlement modifiant le Règlement PC-2642 portant sur l'octroi de permis aux colporteurs et modifiant le Règlement PC-2396 régissant divers commerces et industries.

**2024-527**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DANS LE BUT D'ENCADRER L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR UN TERRAIN RÉSIDENTIEL APPARTENANT À LA CLASSE D'USAGE « A »**

---

Monsieur le conseiller Brent Cowan donne avis qu'un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 dans le but d'encadrer l'aménagement d'un logement complémentaire sur un terrain résidentiel appartenant à la classe d'usage « A » sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil;

Monsieur le conseiller Brent Cowan dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 dans le but d'encadrer l'aménagement d'un logement complémentaire sur un terrain résidentiel appartenant à la classe d'usage « A ».

**2024-528**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE RÉGIR LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE (UHA) AMÉNAGÉS À L'INTÉRIEUR D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS APPARTENANT À LA CLASSE D'USAGE « A »**

---

Monsieur le conseiller Brent Cowan donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement PC-2791 sur les usages conditionnels afin de régir les unités d'habitation accessoire (UHA) aménagés à l'intérieur d'immeubles résidentiels appartenant à la classe d'usage « A » sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil;

Monsieur le conseiller Brent Cowan dépose un projet de règlement modifiant le règlement PC-2791 sur les usages conditionnels afin de régir les unités d'habitation accessoire (UHA) aménagés à l'intérieur d'immeubles résidentiels appartenant à la classe d'usage « A ».

**2024-529**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DANS LE BUT DE RÉGIR LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE AMÉNAGÉS (UHA) À L'INTÉRIEUR D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS APPARTENANT À LA CLASSE D'USAGE « A »**

---

Monsieur le conseiller Brent Cowan donne avis qu'un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le but de régir les unités d'habitation accessoire aménagés (UHA) à l'intérieur d'immeubles résidentiels appartenant à la classe d'usage « A » sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil;

Monsieur le conseiller Brent Cowan dépose un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le but de régir les unités d'habitation accessoire aménagés (UHA) à l'intérieur d'immeubles résidentiels appartenant à la classe d'usage « A ».

**2024-530**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 DANS LE BUT DE RÉGIR LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE AMÉNAGÉS (UHA) À L'INTÉRIEUR D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS APPARTENANT À LA CLASSE D'USAGE « A »**

---

Monsieur le conseiller Brent Cowan donne avis qu'un projet de règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 dans le but de régir les unités d'habitation accessoire aménagés (UHA) à l'intérieur d'immeubles résidentiels appartenant à la classe d'usage « A » sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil;

Monsieur le conseiller Brent Cowan dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 dans le but de régir les unités d'habitation accessoire aménagés (UHA) à l'intérieur d'immeubles résidentiels appartenant à la classe d'usage « A ».

**2024-531**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT PC-2774 DANS LE BUT DE RÉGIR LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE AMÉNAGÉS (UHA) À L'INTÉRIEUR D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS APPARTENANT À LA CLASSE D'USAGE « A »**

---

Monsieur le conseiller Brent Cowan donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement PC-2774 dans le but de régir les unités d'habitation accessoire aménagés (UHA) à l'intérieur d'immeubles résidentiels appartenant à la classe d'usage « A » sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil;

Monsieur le conseiller Brent Cowan dépose un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement PC-2774 dans le but de régir les unités d'habitation accessoire aménagés (UHA) à l'intérieur d'immeubles résidentiels appartenant à la classe d'usage « A ».

**2024-532**

**ADOPTION SANS MODIFICATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE VILLAGEOIS, RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2880 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, RELATIF AUX CLASSES D'USAGE RÉSIDENTIEL AUTORISÉES DE MÊME QU'À L'AGENCEMENT DES CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉES POUR LES HABITATIONS DE CLASSE B DANS UP8**

---

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :  
D'adopter sans modification un règlement modifiant le Code Villageois, Règlement numéro PC-2880 de la ville de Pointe-Claire, relatif aux classes d'usage résidentiel autorisées de même qu'à l'agencement des cases de stationnement exigées pour les habitations de classe B dans UP8.

**2024-533**

**ADOPTION AVEC MODIFICATIONS D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

---

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :  
D'adopter avec modifications un règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2025.

**2024-534**

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS, BERGES, PISTES CYCLABLES ET PLATEAUX SPORTIFS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 635 000 \$**

---

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :  
D'adopter sans modification un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations pour des travaux dans les parcs, espaces verts, berges, pistes cyclables et plateaux sportifs pour un montant total de 1 635 000 \$.

**2024-535**

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS POUR UN MONTANT DE 2 555 000 \$**

---

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
D'adopter sans modification un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations pour des travaux d'infrastructures municipales en divers endroits pour un montant de 2 555 000 \$.

**2024-536**

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS POUR DIVERS TRAVAUX DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 690 000 \$**

---

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
D'adopter sans modification un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations pour divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville pour un montant total de 3 690 000 \$.

**2024-537**

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES À DIVERS ENDROITS POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 855 000 \$**

---

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
D'adopter sans modification un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations pour des travaux électriques à divers endroits pour un montant total de 4 855 000 \$.

2024-538

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX MAJEURS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS POUR UN MONTANT DE 6 285 000 \$

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
D'adopter sans modification un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations pour des services professionnels et la réalisation de travaux majeurs d'infrastructures municipales en divers endroits pour un montant de 6 285 000 \$.

2024-539

ACCORDER DES SOUTIENS FINANCIERS À DIVERS ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF POUR UN MONTANT TOTAL DE 63 600 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork  
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth et unanimement  
D'accorder un soutien financier aux divers organismes sans but lucratif mentionnés ci-dessous pour un montant total de 63 600 \$ :

**Budget 2024**

<b>Nom de l'organisation</b>	<b>Montant</b>
AMCAL Family Services	3 500 \$
Association de ringuette de Pointe-Claire	10 000 \$
Club de bowling de Pointe-Claire	3 000 \$
Club Social Villa St-Louis	400 \$
Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île (CALODI)	1 000 \$
Ensemble Vocal (Coro Vivo)	500 \$
FabZone	1 500 \$
Hockey West Island Association	18 000 \$
Les Amis du Vieux Moulin	400 \$
Les Chanteurs de Stewart Hall Singers	400 \$
West Island Lacrosse Association	1 000 \$

**Budget 2025**

<b>Nom de l'organisation</b>	<b>Montant</b>
Centre de ressources communautaires	8 000 \$
Club de curling de Pointe-Claire	4 000 \$
Corps de cadets de Pointe-Claire 2806	5 000 \$
Friends for Mental Health	1 500 \$
Les Amis de Maywood	400 \$
Voix éternelles (Vox Aeterna)	2 000 \$
West Island Citizen Advocacy	3 000 \$

De même que les dons non pécuniaires\* suivants :

<b>Nom de l'organisation</b>	<b>Don non pécuniaire*</b>
AMCAL Family Services	Salle pour rencontres
Association de ringuette de Pointe-Claire	Salle pour réunions, plateaux sportifs et soutien administratif
Comité d'action des locataires de l'Ouest-de-l'Île (CALODI)	Espace pour ateliers
Ensemble Vocal (Coro Vivo)	Espace pour pratiquer
Hockey West Island Association	Plateaux sportifs
Les Amis du Vieux Moulin	Espace pour événements et 15 heures de soutien technique
Les Chanteurs de Stewart Hall Singers	Espace pour pratiquer et contremarches
Maison Lib-ER-T	5 laissez-passer au CSOU et espace pour rencontres
West Island Lakers Basketball Association	Espace pour rencontres

---

\*Toutes les demandes de location d'espace approuvées sont soumises à la disponibilité, tout en tenant compte des besoins internes de la ville, classés par ordre de priorité.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-701-51-979.

**2024-540**

**DEMANDE À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LE MAINTIEN DE LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE**

---

ATTENDU QU'une convention intervenue entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal, le 20 décembre 2013, concernant le transfert des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire.

ATTENDU QUE cette convention a été signée puisqu'en vertu des articles 16 et 19(5°) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, l'alimentation en eau est une compétence d'agglomération.

ATTENDU QUE l'eau potable consommée par la population de Pointe-Claire est produite à l'usine de filtration de Pointe-Claire;

ATTENDU QUE l'eau potable produite par les usines de filtration de Pointe-Claire et Dorval est fluorée depuis de nombreuses décennies;

ATTENDU QUE les études scientifiques sur les bienfaits de la fluoration de l'eau potable sur la santé publique sont largement reconnues;

ATTENDU QUE la fluoration de l'eau potable est une mesure recommandée par la Direction régionale de la santé publique, car elle contribue à la santé bucco-dentaire de la population et réduit les inégalités sociales en matière de santé;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal envisage, sans consultation publique préalable, de mettre fin à la fluoration de l'eau d'ici la fin de l'année 2024; cette décision a été prise unilatéralement, sans consultation auprès des villes reconstituées concernées;

ATTENDU QUE la décision de cesser la fluoration de l'eau potable sans consultation citoyenne ni consultation auprès des élus de la Ville de Pointe-Claire est un constat d'échec démocratique du fonctionnement des instances municipales et un manque de respect envers la population;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire n'a jamais exprimé la volonté de cesser la fluoration de l'eau potable.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
D'exprimer le soutien au maintien de la fluoration de l'eau potable;

De demander à la Ville de Montréal de réviser sa décision de cesser la fluoration de l'eau potable;

D'exiger à la Ville de Montréal de tenir une consultation publique afin de permettre aux citoyens concernés de s'exprimer.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à Valérie Plante, mairesse de Montréal; Maja Vodanovic, responsable de l'eau au comité exécutif de la Ville de Montréal; Luc Rabouin, président du comité exécutif; Dr Luc Boileau, directeur national de santé publique; Dre Mylène Drouin, directrice régionale de santé publique pour la région de Montréal; Christian Dubé, ministre de la Santé; Gregory Kelley, député de Jacques-Cartier; maires et mairesse des villes reconstituées.

**2024-541**

**DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 SEPTEMBRE 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE**

---

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif jeunesse tenue le 4 septembre 2024 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

- 2024-542** DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE
- 
- La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire tenue le 26 septembre 2024 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
- 2024-543** DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 8 OCTOBRE 2024
- 
- La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 8 octobre 2024 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
- 2024-544** NOMMER UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE INC.
- 
- Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork par, et unanimement résolu :  
DE nommer M. Jean-Christophe Pothier pour un mandat de trois ans en tant que membre du conseil d'administration du Club de canoë kayak de Pointe-Claire Inc.
- 2024-545** DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 23 SEPTEMBRE 2024 AU 25 OCTOBRE 2024
- 
- La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 23 septembre 2024 au 25 octobre 2024 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.
- 2024-546** DÉPOSER L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AINSI QUE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL
- 
- L'état comparatif des activités financières au 30 septembre 2024, ainsi que l'état prévisionnel au 30 septembre 2024 sont déposés et les membre du conseil en prennent acte.
- 2024-547** OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DES LICENCES POUR LES LOGICIELS « ABNORMAL SECURITY », À ITI INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 98 868,44 \$, TAXES INCLUSES
- 
- Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour l'acquisition des licences pour les logiciels « Abnormal Security » (IP240016), au plus bas soumissionnaire conforme, soit ITI INC., pour un montant total de 98 868,44 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551.
- 2024-548** OCTROYER UN CONTRAT POUR LE SUPPORT ANNUEL ET L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET LOGICIEL KRONOS, À SYSTÈMES CANADIENS KRONOS INC. (UKG), POUR UN MONTANT TOTAL DE 50 703,49 \$, TAXES INCLUSES
- 
- Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour le support annuel et l'entretien des équipements et logiciel Kronos (IP240018), à SYSTÈMES CANADIENS KRONOS INC. (UKG), étant le fournisseur unique, pour un montant total de 50 703,49 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-165-38-551.



2024-549

APPROUVER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE l'article 4 du Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Pointe-Claire prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année;

ATTENDU QUE l'article 319 de la Loi des cités et villes prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et qu'il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau et unanimement résolu :  
D'approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil de la ville de Pointe-Claire pour l'année 2025, dont les séances débiteront à 19h, soit:

14 janvier
4 février
11 mars
1 <sup>er</sup> avril
6 mai
3 juin
8 juillet
12 août
9 septembre
1 <sup>er</sup> octobre
11 novembre
9 décembre

2024-550

DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de novembre 2024, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2024-551

APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 5 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :  
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 5 novembre 2024, telle que signée par Madame Karina Verdon, directrice générale.

2024-552

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC FOCUS BY TELUS COMMUNICATIONS INC., POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026, AU MONTANT DE 143 703,68 \$, TAXES INCLUSES, POUR L'ACHAT ET L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE (GPS) POUR LA GESTION DES FLOTTES ET L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE CARBURANT

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec FOCUS BY TELUS COMMUNICATIONS INC., pour l'année 2025 et 2026, au montant de 143 703,68 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'implantation d'un système de télémétrie (GPS) pour la gestion des flottes et l'implantation d'un système de gestion de carburant (TP190080).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-19-082, 02-310-00-337 et 02-310-38-551.

**2024-553**

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC SIMO MANAGEMENT INC. ET AQUA DATA INC., POUR L'ANNÉE 2025, AU MONTANT DE 146 581,52 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET LA MISE À JOUR DU PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL

---

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec SIMO MANAGEMENT INC. et AQUA DATA INC., pour l'année 2025, au montant de 146 581,52 \$, taxes incluses, pour le diagnostic du réseau d'aqueduc et la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel (TP200036).

Le montant total attribué est réparti comme suit :

- SIMO MANAGEMENT INC. : 136 354,49 \$, taxes incluses ;
- AQUA DATA INC. : 10 227,03 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-418.

**2024-554**

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC KSG INC., POUR L'ANNÉE 2025, AU MONTANT DE 48 806,89 \$, TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE CLÔTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

---

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu AVEC KSG INC., pour l'année 2025, au montant de 48 806,89 \$, taxes incluses, pour les travaux de clôtures sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire (TP220048).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-521 et 02-701-71-559.

**2024-555**

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC TECH-MIX, UNE DIVISION DE BAUVAL INC., POUR L'ANNÉE 2025, AU MONTANT DE 68 525,10 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON SUR DEMANDE DE L'ASPHALTE TIÈDE À VISCOSITÉ ÉLEVÉE INCLUANT LE POLYMÈRE POUR UTILISATION HIVERNALE

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec TECH-MIX, une division de BAUVAL INC., pour l'année 2025, au montant de 68 525,10 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de l'asphalte tiède à viscosité élevée incluant le polymère pour utilisation hivernale (TP200053).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-01-625 et 02-415-00-625.

**2024-556**

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC COLAS (ANCIENNEMENT MELOCHE, DIVISION DE SINTRA), POUR L'ANNÉE 2025, AU MONTANT DE 166 403,89 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DIVERS TYPES DE PIERRES

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec COLAS (anciennement MELOCHE, Division de SINTRA), pour l'année 2025, au montant de 166 403,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de divers types de pierres (TP210032).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-300-00-621, 02-330-00-621, 02-413-01-621 et 02-415-00-621.

**2024-557**

**SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUELEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC., POUR L'ANNÉE 2025, AU MONTANT DE 266 454,56 \$, TAXES INCLUSES, POUR LES TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN D'ARBRES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC., pour l'année 2025, au montant de 266 454,56 \$, taxes incluses, (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC), pour les travaux de plantation et d'entretien d'arbres (TP240019).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2024-558**

**SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUELEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC ROXBORO EXCAVATION INC., POUR L'ANNÉE 2025, AU MONTANT DE 552 796,93 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA DISPOSITION DES MATÉRIAUX SECS ET DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec ROXBORO EXCAVATION INC., pour l'année 2025, au montant de 552 796,93 \$, taxes incluses, pour la disposition des matériaux secs et des matériaux d'excavation (TP210043).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-473 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2024-559**

**OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CHLORURE DE SODIUM (SEL TRAITÉ DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES) POUR 2024 À CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE DIVISION DE CARGILL LTÉE POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 127 950,74 \$, TAXES INCLUSES**

---

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel traité de déglacage des chaussées) pour 2024 à CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, une division de CARGILL LTÉE, étant le soumissionnaire retenu par Ville de Montréal, pour un montant total de 1 127 950,74 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-626.

**2024-560**

**APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC., POUR DES TRAVAUX D'ÉRADICATION DU NERPRUN DANS LE BOISÉ TONY PROUDFOOT, POUR UN MONTANT DE 11 328,72 \$, TAXES INCLUSES**

---

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC., pour des travaux d'éradication du nerprun dans le boisé Tony Proudfoot (TP240043), pour un montant total de 11 328,72 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 75 524,78 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-24-030 (Selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2024-561**

**APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC, POUR DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE, POUR UN MONTANT DE 34 492,50 \$, TAXES INCLUSES**

---

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., pour des travaux d'arboriculture (TP230009), pour un montant total de 34 492,50 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 443 323.48 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-7-01-73-484 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2024-562**

**OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE NOUVEAU MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, À OBURO (9497-3351 QUÉBEC INC.), POUR UN MONTANT TOTAL DE 460 442,66 \$, TAXES INCLUSES**

---

Vote contre :  
Monsieur le conseiller Claude Cousineau

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et majoritairement résolu :  
D'octroyer un contrat pour la fourniture de nouveau mobilier de bureau pour le service des Travaux publics (BP2416-17065), au plus bas soumissionnaire conforme, soit OBURO (9497-3351 QUÉBEC INC.), pour un montant total de 460 442,66 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-12-897.

**2024-563**

**OCTROYER UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES TOITURES, À FERBLANTERIE LUCIEN ST-ONGE LTÉE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 97 098,46 \$, TAXES INCLUSES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour le service de déneigement, d'entretien et de réparation des toitures (EP240015), au plus bas soumissionnaire conforme, soit FERBLANTERIE LUCIEN ST-ONGE LTÉE, pour un montant total de 97 098,46 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-538, 02-877-15-538, 02-877-20-538, 02-877-21-538, 02-877-30-538, 02-877-40-538, 02-877-41-538, 02-877-43-538, 02-877-50-538, 02-877-52-538, 02-877-60-538, 02-877-61-538, 02-877-80-538, 02-877-81-538, 02-877-90-538 et 02-877-91-538 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustement prévus aux documents d'appel d'offres)

**2024-564**

**APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC CONSTRUCTION CPB INC., POUR DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, POUR UN MONTANT DE 70 918,57 \$, TAXES INCLUSES**

---

Vote contre :  
Monsieur le conseiller Claude Cousineau

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et majoritairement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec CONSTRUCTION CPB INC., pour des travaux d'agrandissement et réaménagement des Travaux Publics (BP2213-17165), pour un montant total de 70 918,57 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 25 044 443,53 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-423-02-960.

**2024-565**

**APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC PRISME ARCHITECTURE, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS, POUR UN MONTANT DE 51 998,12 \$, TAXES INCLUSES**

---

Vote contre :  
Monsieur le conseiller Claude Cousineau

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et majoritairement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec PRISME ARCHITECTURE, pour des services professionnels pour le réaménagement et l'agrandissement du bâtiment des travaux publics (BP1908-17165), pour un montant total de 51 998,12 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 738 063,15 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-12-897.

**2024-566**

**APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC GROUPE CIRTECH INC., POUR DES TRAVAUX DE TOITURE AUX CHALETS DE PARC CEDAR ET OVIDE, POUR UN MONTANT DE 2 496,92 \$, TAXES INCLUSES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec Groupe Cirtech Inc., pour des travaux de toiture aux chalets de parc Cedar et Ovide (BP2404-23064), pour un montant total de 2 496,92 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 707 450,73 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-424-82-969.

**2024-567**

**APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC LES ENTREPRISES VERRECCHIA INC., POUR LA RÉFECTION DES VESTIAIRES DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE, POUR UN MONTANT DE 26 785,72 \$, TAXES INCLUSES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec LES ENTREPRISES VERRECCHIA INC., pour la réfection des vestiaires de l'Aréna Bob-Birnie (BP2401-23022), pour un montant total de 26 785,72 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 877 418,47 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-424-42-969.

**2024-568**

**APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC LE GROUPE LML LTÉE, POUR L'ÉCLAIRAGE DU JARDIN DE LECTURE, POUR UN MONTANT DE 2 523,55 \$, TAXES INCLUSES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec LE GROUPE LML LTÉE, pour l'éclairage du Jardin de lecture (GP2403-24017), pour un montant total de 2 523,55 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 79 261,78 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-424-42-965.

**2024-569**

**APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC LES ENTREPRISES VENTEC INC., POUR LA CONSTRUCTION D'UN SENTIER POLYVALENT ENTRE LES AVENUES ALSTON ET STILLVIEW (PISTE CYCLABLE BRIGADOON), POUR UN MONTANT DE 18 199,39 \$, TAXES INCLUSES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec LES ENTREPRISES VENTEC INC., pour la construction d'un sentier polyvalent entre les avenues Alston et Stillview (piste cyclable Brigadoon) (GP2415-23013), pour un montant total de 18 199,39 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 909 255,88 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-424-02-964.

**2024-570**

**APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC TROICÉ CONSTRUCTION INC., POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE ACCESSIBLE AU PARC TONY-PROUDFOOT, POUR UN MONTANT DE 2 568,35 \$, TAXES INCLUSES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec TROICÉ CONSTRUCTION INC., pour la construction d'un bâtiment sanitaire accessible au parc Tony-Proudfoot (GP2213-22011), pour un montant total de 2 568,35 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 400 720,01 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-898.

**2024-571**

**CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 160, AVENUE LABROSSE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
DE refuser une dérogation mineure pour permettre au 160, avenue Labrosse une aire de stationnement:

- a) située en marge avant là où elle n'est pas permise ;
- b) avec 31 cases de stationnement plutôt que le minimum requis de 134 ;
- c) avec 0% d'aménagement paysager végétaliser plutôt que le minimum requis de 10% de sa superficie ;
- d) ne comprenant pas un bord d'allée d'une largeur minimale de 2m ou une bande séparatrice gazonnée d'une largeur minimale de 2m tel que requis.

**2024-572**

**CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 123, AVENUE DE NEWTON SQUARE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,  
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :  
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 123, avenue de Newton Square un garage avec une marge latérale est de 0m plutôt que le minimum requis de 1m.

2024-573

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 12 1/2, AVENUE CEDAR

---

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 12 1/2, avenue Cedar exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa réunion du 7 octobre 2024, que les plans approuvés à la résolution 2024-307 soient modifiés dans le but de remplacer la palette de couleurs des matériaux acceptés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau et unanimement résolu :  
D'approuver le document suivant reçu au Service d'urbanisme le 30 septembre 2024 modifiant la résolution 2024-307:

- PL\_12.5\_Cedar\_material\_palette\_2024-09-30

celui-ci étant conforme aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer qu'aucune garantie financière supplémentaire n'est proposée car la valeur des travaux n'a pas augmenté par rapport aux plans approuvés par la résolution 2024-307 ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

La présente résolution modifie les documents approuvés par résolution 2024-307 (PIIA) en ce qui concerne la palette de couleurs et de matériaux acceptée.

2024-574

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 163, AVENUE DE DIEPPE

---

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 163, avenue de Dieppe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale mentionné ci-dessous, à sa réunion du 7 octobre 2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau et unanimement résolu :  
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 16, 18 et 19 septembre 2024 :

- PL\_163\_Dieppe\_architecture\_2024-09-19\_4P
- PL\_163\_Dieppe\_implantation\_2024-09-18\_1P
- PL\_163\_Dieppe\_landscape\_2024-09-16\_1P
- PL\_163\_Dieppe\_materials\_2024-09-16\_2P
- PL\_163\_Dieppe\_streetscape\_2024-09-16\_1P

et ce, relativement à une nouvelle construction au 163, avenue de Dieppe, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

et ce aux conditions suivantes :

- Repositionner la moulure sur le pignon séparant le revêtement horizontal de bardeaux de cèdre juste en dessous du débord de toit ;

- 
- Les bardeaux de cèdre doivent être de la même couleur que le revêtement horizontal en bois ;
  - Retirer les supports du pignon.

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 21 450,00 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2024-575**

#### CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 136, AVENUE DUKE-OF-KENT

---

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 136, avenue Duke-of-Kent exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale mentionné ci-dessous, à sa réunion du 7 octobre 2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau et unanimement résolu :  
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 27 septembre 2024 :

- PL\_136\_Duke-of-Kent\_elevation\_implantation\_2024-09-27\_5P
- PL\_136\_Duke-of-Kent\_materials\_2024-09-27\_1P

et ce, relativement à l'agrandissement et les rénovations au 136, avenue Duke-of-Kent, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 6 000\$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2024-576**

#### RÉSOLUTION CONCERNANT LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

---

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.



---

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
Il est proposé qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Ville de Pointe-Claire reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

RÉSOLUTION VISANT À RÉTABLIR UNE APPROCHE CLAIRE POUR ENVISAGER L'AVENIR DES ESPACES VERTS PRIVÉS PAR LA PARTICIPATION DU PUBLIC À UN PROCESSUS DE CONSULTATION

---

ATTENDU QUE le public démontre un fort intérêt à préserver les quelques forêts, milieux humides et habitats naturels qui subsistent sur le territoire de Pointe-Claire.

CONSIDÉRANT QUE les circonstances ont maintenant changé, à savoir:

- A. Le projet de loi 39 a été adopté par l'Assemblée nationale du Québec et attribue certains pouvoirs aux municipalités pour protéger les espaces verts, les milieux humides, les forêts et les habitats naturels.
- B. Le projet de loi 22 concernant la révision des procédures d'expropriation ouvertes aux municipalités telles que Pointe-Claire a également été adopté par l'Assemblée nationale du Québec ;
- C. Le PMAD2, 2<sup>e</sup> projet, a été publié et clarifie les exigences de la Communauté métropolitaine de Montréal et de l'agglomération de Montréal à l'égard de Pointe-Claire, notamment en ce qui a trait à la densification dans les zones TOD ; et
- D. Le maire Thomas a indiqué, par le biais de la résolution qu'il a récemment proposée sur les consultations publiques, qu'il aimerait ces mêmes consultations publiques.

Vote contre :  
Monsieur le conseiller Claude Cousineau

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et majoritairement résolu :  
QUE l'administration de la Ville de Pointe-Claire obtienne les renseignements nécessaires, à savoir :

- a) Les mesures permises par le projet de loi 39 pour protéger la valeur écologique des espaces verts privés ;
- b) Les droits, les procédures et les coûts en vertu du projet de loi 22 en ce qui concerne des espaces verts privés;
- c) Les programmes offerts par les niveaux supérieurs de gouvernement pour aider à l'acquisition ou à la protection des espaces verts ;

L'administration rassemblera et consolidera les renseignements susmentionnés dans un rapport initial que le conseil examinera au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2025. Une fois soupesé, un plan d'action pour la participation du public sera annoncé de s'engager dans le processus consultatif.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,  
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :  
De lever la séance à 21h43.

---

Tim Thomas, maire

---

Me Caroline Thibault, greffière